

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/72
8 décembre 2006

(06-5899)

Original: français

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Recours de l'Équateur à l'article 21:5 du Mémoire d'accord

Demande de participation aux consultations

Communication de la Côte d'Ivoire

La communication ci-après, datée du 30 novembre 2006 et adressée par la délégation de la Côte d'Ivoire à la délégation des Communautés européennes, à la délégation de l'Équateur et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Par note WT/DS27/65 du 20 novembre 2006, émanant du Secrétariat de l'OMC, il a été porté à la connaissance de tous les Membres de l'OMC que l'Équateur avait demandé d'entrer en consultations avec les Communautés européennes, dans le cadre de l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, sur le régime à l'importation communautaire de bananes. Nous avons toutefois été informés que l'Équateur a soumis une nouvelle demande de consultations dans le cadre de l'article XXII du GATT, ce qui ouvre la voie à la participation des tierces parties.

La lecture du contenu de la demande de consultations montre, sans l'ombre d'un doute, que c'est le régime préférentiel dont bénéficient les États ACP exportateurs de bananes à l'exclusion de toute autre question, qui est essentiellement contesté par l'Équateur.

Vous êtes sans aucun doute au courant de l'importance de cette question pour le Groupe des États ACP, et vous comprendrez assez aisément notre besoin de participer à ces consultations. Conformément à l'article 4, paragraphe 11 du Mémoire d'accord, nous vous informons formellement de l'intérêt des États ACP à participer pleinement, dès leur début, aux consultations qui pourraient se tenir entre les Communautés européennes et l'Équateur.

Nous espérons compter sur votre soutien dans le cadre de notre participation à ces consultations.
